

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 7 octobre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Alexandre Duval, conseiller no 2  
M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire  
Robert Beauchamp.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**19-10-160**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**19-10-161**

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de septembre 2019 se chiffrent à 14 541,73 \$
- Les factures payées durant le mois de septembre 2019 se chiffrent à 6 278,81 \$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**19-10-162** Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2019 au montant de 86 648,00 \$.

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 DÉPENSE DE CONGRÈS FQM-MONSIEUR LE MAIRE

**19-10-163** Il est propos par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de dépenses de monsieur le maire Robert Beauchamp pour le Congrès FQM 2019 au montant de 469,83\$.

## 5.4 DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176,4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comparatif en date du 30 septembre 2019 comparativement au 30 septembre 2018 et l'état des revenus et dépenses comparatif en date du 30 septembre 2019 comparativement au budget accordé en date du 31 décembre 2019.

## 5.5 ENTRETIEN DES PLATES BANDES MUNICIPALES

**19-10-164** Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier dans le journal communautaire le poste d'entretien des plates bandes municipales.

## 5.6 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

**19-10-165** ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et unanimement résolu :

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par madame Julie Hébert, coordonnatrice de la sécurité civile, soit adopté;

QUE madame Julie Hébert soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

### 5.7 PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENTS RELIGIEUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

**19-10-166**

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi favorisant la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (RLRQ, c. R-26.2.01);

CONSIDÉRANT que le 16 juin 2019, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la *Loi sur la laïcité de l'État* (2019, chapitre 12);

CONSIDÉRANT que cette loi impose des obligations et des contraintes aux organismes municipaux en matière d'accommodements pour motifs religieux;

CONSIDÉRANT les *Lignes directrices portant sur le traitement d'une demande d'accommodement pour un motif religieux* publiées par le ministère de la Justice du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite mettre en place une procédure visant à accompagner les décideurs dans le traitement des demandes d'accommodements fondées sur un motif religieux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Alexandre Duval,  
Appuyé par monsieur Gilles Bernier,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER la *Procédure de traitement des demandes d'accommodements religieux de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu*.

### 5.8 DEMANDE D'APPUI DANS LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU PROJET DÉPOSÉ AU PACTE RURAL-LE CIEL DES 4 VENTS

**19-10-167**

Considérant la réception d'une demande d'appui de l'organisme Le ciel des 4 vents pour la présentation d'un nouveau projet déposé au pacte rural afin de présenter une nouvelle demande de financement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un appui par résolution, et non financier, à l'organisme Le ciel des 4 vents, pour leur nouveau projet déposé au pacte rural dans le but de faire l'achat d'équipements nécessaires à l'observation du soleil ainsi qu'à la photographie céleste.

### 5.9 PLAQUE COMMÉMORATIVE MÉLANIE MESSIER

**19-10-168**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à madame Marguerite Desrosiers, conseillère de déposer au prochain conseil deux ou trois options de plaque commémorative en souvenir de madame Mélanie Messier; faisant approuver le tout par madame Messier, mère de Mélanie Messier.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.10 SÉCURITÉ CIVILE-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 3

Sujet reporté.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

### 6.1 BESOINS EN FORMATION-2020

Le conseil ne donne pas suite.

### 6.2 FORMULAIRES DE VISITE DE PRÉVENTION-SÉCURITÉ INCENDIE

**19-10-169** Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le formulaire de visite de prévention en sécurité incendie pour la vente d'avertisseur de fumée.

### 6.3 FORMULAIRES DE DEMANDE DE PERMIS DE BRÛLAGE

**19-10-170** Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le formulaire de demande de permis de brûlage.

### 6.4 SOUMISSION -AJOUT ÉCLAIRAGE À LA CASERNE

**19-10-171** Considérant la demande de soumission auprès de deux soumissionnaires pour l'ajout d'éclairage à la caserne;

Considérant qu'une seule soumission a été obtenue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat à Entreprises Électriques A&R Ltée pour l'ajout d'éclairage à la caserne au coût de 1 970\$ taxes non incluses.

## 7. TRANSPORT ROUTIER :

### 7.1 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER-RANG BOURGCHEMIN EST-SAISON 2019-2020

**19-10-172** Considérant l'article 3 de l'entente signée avec la Municipalité de Saint-Hugues en septembre 2009 concernant l'entretien d'une partie du 2e rang (Rang Bourgchemin Est) située sur notre territoire;

Considérant que cette portion de route est d'une longueur approximative de 0,7 kilomètre sur notre territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues nous offre de déneiger cette portion de route au tarif de 2 000\$ pour la saison 2019-2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la Municipalité de Saint-Hugues et que la moitié de cette somme sera payable le 15 octobre 2019 et la seconde payable le 15 février 2020 sur présentation de factures.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 7.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

19-10-173

### Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

### Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

## 7.3 LOIS SUR LES INGÉNIEURS DU QUÉBEC-TRAVAUX MUNICIPAUX

Une formation sur la Loi sur les ingénieurs du Québec fut annulée par manque de disponibilité du professeur attiré. Celle-ci devrait être reprise en janvier ou février 2020.

## 7.4 TRAVAUX DE PAVAGE 4E RANG NORD SUR PLUS OU MOINS 1,15 KM- DÉCOMPTE PROGRESSIF #2-RÉCEPTION PROVISOIRE

19-10-174

Considérant la réception du décompte progressif #2-réception provisoire pour les Travaux de pavage 4e rang Nord sur plus ou moins 1,15 km;

Considérant que le décompte progressif #2 a été vérifié par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le service d'ingénierie approuve le décompte et recommande à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu d'en effectuer le paiement conditionnellement à la réception de la confirmation de la conformité de l'enrobé bitumineux par Laboratoires de la Montérégie;

En conséquence, il est approuvé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le paiement du

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Décompte progressif #2-réception provisoire conditionnellement à la réception de la confirmation de la conformité de l'enrobé bitumineux par Laboratoires de la Montérégie.

## 7.5 PNEUS DE TRACTEUR

**19-10-175** Considérant que les pneus du tracteur municipal sont très usés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Pascal Bernier conseiller, pour aller chercher des soumissions pour quatre pneus Nokian pour le tracteur municipal, dans le but d'en effectuer la commande en décembre et de les recevoir en janvier 2020.

## 7.6 USURE DE LA CHAÎNE DU CONVOYEUR DE LA SALEUSE

**19-10-176** Considérant que les chaînes du convoyeur de la saleuse ont besoin d'être changées pour la saison prochaine;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de la grande et la petite chaîne pour remettre fonctionnel le convoyeur de la saleuse.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-R.A.R.C.

**19-10-177** Considérant que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2020;

**En conséquence,**

*Il est proposé par monsieur Gilles Bernier  
Appuyé par monsieur Pascal Bernier  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents*

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires déjà approuvées par le conseil d'administration de la Régie Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice 2020, tel que soumis.

### 8.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-R.I.A.M.

**19-10-178** **Considérant** que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

**En conséquence,**

*Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers  
Appuyée par monsieur Gilles Bernier  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents*

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2019. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Une plainte a été reçue.

Deux (2) permis ont été émis. Un (1) permis d'agrandissement de maison et un (1) permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 2 000\$.

## 10. LOISIRS ET CULTURE :

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Une première rencontre a eu lieu entre le comité des loisirs et madame Marie-Ève Malouin, ressource en loisirs de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour la planification des activités à venir, dont le 5 à 7 qui aura lieu le 10 octobre.

Plusieurs activités sont offerts à tous, dont le Zumba Famille et les cours de Karaté.

Sans oublier les soirées cinéma; première le 31 octobre en l'honneur de l'Halloween.

### 10.2 DRAINAGE DE LA PATINOIRE

**19-10-179**

Considérant que la patinoire municipale nécessite des travaux de drainage afin de faire évacuer l'eau qui s'accumule et enfin permettre l'utilisation maximale de celle-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer des travaux de drainage sur la patinoire cet automne. Les conseillers Alexandre Duval et Pascal Bernier iront bénévolement effectuer la correction en compagnie de monsieur Luc Chamberland.

### 10.3 PROLONGEMENT DE LA CLÔTURE DE LA PATINOIRE

L'architecte de la nouvelle école a constaté que l'emplacement des paniers de basketball sur la patinoire n'était finalement pas adapté à son utilisation. Les ballons sont constamment sortis de la patinoire. Il y a lieu de prolonger les clôtures le long de la patinoire. Puisqu'il s'agit d'une décision de l'école, et non une décision municipale, le conseil ne donne pas suite à la demande de prolongement de la clôture le long de la patinoire.

### 10.4 SENTINELLE DE RUE-RUE SAINT-LOUIS

**19-10-180**

Considérant le peu d'éclairage dans la rue Saint-Louis près de la nouvelle école;

Considérant qu'il ne s'agit pas de la première demande d'ajout de sentinelle dans la rue Saint-Louis;

Considérant que cela rendra la rue plus sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'ajout d'une lumière de rue dans la rue Saint-Louis.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 10.5 LOCATION LOCAL DE LA PATINOIRE

Une rencontre sera organisée prochainement afin de voir la fonctionnalité pour la location du local de la patinoire pour la saison prochaine avec la direction de la Commission Scolaires de Saint-Hyacinthe et également au niveau de l'accès au bâtiment.

## 11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Dépôt du résumé de congrès de l'ACSIQ d'Alexandre
- 11.2 Résolution #19-08-228: Journée internationale des personnes âgées-1er octobre 2019-Proclamation (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Résolution #19-09-242 : Semaine québécoise de réduction des déchets 2019-19 au 27 octobre 2019-Proclamation (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Municipalité de Saint-Hugues: Modification plan d'urbanisme et règlement de zonage
- 11.5 Dépôt du résumé de congrès de la FQM de Robert
- 11.6 Dépôt du résumé de congrès de la FQM de Roger
- 11.7 Résolution #19-09-135: Schéma d'aménagement révisé-Examen de concordance-Règlement #19-434-Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu (MRC des Maskoutains)
- 11.8 Résolution #19-09-136: Schéma d'aménagement révisé-Examen de concordance-Règlement #19-435-Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu (MRC des Maskoutains)
- 11.9 Résolution #19-08-222c: Schéma de couverture de risque en sécurité incendie-Rapport an 7-Modification de la résolution #19-07-189-Approbation
- 11.10 Résolution #19-10-190: 6.4 Route Martin-Fermeture en période hivernale (Municipalité de Saint-Hugues)

## 12. SUJET DIVERS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**19-10-181**

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h20.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale